

Sujet : [INTERNET] Ferme Eolienne de La Lande

De : miko53 <[redacted]>

Date : 12/05/2022 20:59

Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Bonjour,

Par ce courriel, je tiens à indiquer mon total désaccord à la construction de ce parc éolien sur Commer & Martigné.

Je le motive sur plusieurs points, tout d'abord politiquement il accroît la dépendance énergétique de notre pays, en effet la génération électrique étant intermittente, nous devons, comme cela se produit en Allemagne, importer d'autres formes d'énergie (gaz, charbon, fuel) pour compenser les périodes de faibles vents.

Sur la zone proprement dit, la ferme d'éolienne est trop prête des habitations, même si elles respectent la distance légale de 500m pour des bâtiments de ferme non habités, on trouve des habitations à 510m pour la plus proche et 5 fermes habitées dans les 600m.

Ces distances semblent trop proches, elles devraient être réexaminées au cas par cas, comme les différents ministres de l'environnement l'avait indiqué lors des débats parlementaires. On peut voir par exemple dans d'autres pays des distances réglementaires plus exigeantes (en Allemagne les distances varient de 500m à 1500m dans d'autres pays comme le Danemark et les Pays-Bas c'est 4 fois la hauteur de l'éolienne soit ici 600m ou en Suède entre 750m et 1km). L'afssset indique également dans un rapport de 2008, une distance de 1500m pour une puissance de 2.5MW.

Les fermes dans les vents les plus dominant (du sud vers nord) auront de surcroît à subir les nuisances sonores. le terrain est en effet dégagé et sans massif pour couvrir le bruit. L'étude d'impact du bruit ne semble pas complète (incertitudes remontées dans le document). D'autant plus que des cheptels bovins se trouve à proximité (moins de 200m pour une des éoliennes), les conséquences sur ceux-ci doivent être examinées.

Nous pouvons ajouter également les socles en béton qui ne seront jamais démantelés même après exploitation car trop coûteux.

Par ailleurs l'étude semble montrer un intérêt économique limité (cahier 2b, p182) accompagné d'impacts faune et flore importants ainsi qu'un risque fort de perturbation TV (sur Martigné).

Notons aussi la présence d'un château classé dans l'environnement (Château de Bourgon à environ 4/5km qui a déjà provoqué l'annulation d'une partie du parc et du château de Thuré à 2km)

En conclusion, par son intérêt énergétique et économique limité, son impact écologique important et sa proximité vis-à-vis des habitations, ce parc ne devrait pas être construit.

M.Sergent

[redacted]
91600 Savigny-sur-orge.